



6 août 2012

---

## Circulaire\*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Désignation des lieux d'affectation aux fins du congé de détente**

1. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2011/7/Amend.2 sur le congé de détente, et à l'issue de consultations interinstitutions, le Bureau de la gestion des ressources humaines approuve par la présente circulaire la liste des lieux d'affectation donnant droit au congé de détente, la périodicité du congé et les localités où il est pris. On trouvera à l'annexe la liste des lieux d'affectation ouvrant droit au congé de détente au 1<sup>er</sup> juillet 2012.
2. Si la sécurité et les conditions de vie et de travail s'améliorent ou se dégradent dans le courant de l'année dans un lieu d'affectation donné, le Bureau de la gestion des ressources humaines peut, à l'issue de consultations interinstitutions, modifier la périodicité du congé. L'évolution notable des conditions qui règnent dans un lieu d'affectation peut également conduire à l'inscription de ce lieu sur la liste ou à sa radiation.
3. Dans les lieux d'affectation où la périodicité du congé a été réduite, le nouveau cycle prend effet immédiatement. Dans les lieux d'affectation où elle s'est accrue (de 4 à 6, de 6 à 8 ou de 8 à 12 semaines) et dans ceux où le congé a été supprimé, les fonctionnaires ou autres personnes autorisées ayant commencé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 à accomplir une période de service donnant droit au congé de détente pourront en bénéficier à l'issue de la période qui donnait précédemment droit au congé. La nouvelle périodicité s'appliquera à compter de la date du retour au lieu d'affectation.

---

\* Date d'expiration : le 31 décembre 2012.



## Annexe

**Liste des lieux d'affectation<sup>a</sup> approuvés par le Bureau  
de la gestion des ressources humaines aux fins du congé  
de détente (au 1<sup>er</sup> juillet 2012)**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
<b>Afghanistan</b>		
Kandahar, Tirinkot	4 semaines	Doubaï
Reste du pays	6 semaines	Doubaï
<b>Algérie</b>		
Tindouf	8 semaines	Las Palmas
<b>Burundi</b>		
Muyinga, Ruyigi	8 semaines	Nairobi
Gitega, Makamba, Ngozi	12 semaines	Nairobi
<b>Côte d'Ivoire</b>		
Tout le pays	8 semaines	Accra
<b>Éthiopie</b>		
Gode, Kebredahar, Jijiga (région somalie)	6 semaines	Addis-Abeba
Assosa	8 semaines	Addis-Abeba
<b>Gaza et Cisjordanie</b>		
Gaza (tout le territoire) et Cisjordanie (tout le territoire)	8 semaines	Amman
<b>Guinée-Bissau</b>		
Bissau	12 semaines	Dakar
<b>Haïti</b>		
Tout le pays	8 semaines	Saint-Domingue
<b>Iraq</b>		
Bagdad <sup>b</sup> , Bassorah, Kirkouk	4 semaines	Amman
Erbil	8 semaines	Amman
<b>Kenya</b>		
Dadaab	6 semaines	Nairobi
Marsabit	8 semaines	Nairobi
<b>Libéria</b>		
Tout le pays	8 semaines	Accra

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
<b>Libye</b>		
Koufra, Benghazi, Tobrouk, Tripoli	8 semaines	Malte
<b>Mali</b>		
Bamako, Mopti, Kayes	8 semaines	Dakar
<b>Maroc</b>		
Laayoune	12 semaines	Las Palmas
<b>Niger</b>		
Tahoua	12 semaines	Niamey
<b>Pakistan</b>		
Peshawar	6 semaines	Doubäï
Islamabad, Karachi	8 semaines	Doubäï
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>		
Port Moresby	12 semaines	Brisbane
<b>Philippines</b>		
Cagayan De Oro, Cotabato City	8 semaines	Manille
<b>République arabe syrienne</b>		
Tout le pays	6 semaines	Amman
<b>République centrafricaine</b>		
Tout le pays sauf Bangui	8 semaines	Yaoundé
<b>République démocratique du Congo</b>		
Aru (district de l'Ituri, province Orientale), Beni (province du Nord-Kivu), Bukavu (province du Sud-Kivu), Bunia (district de l'Ituri, province Orientale), Butembo (province du Nord-Kivu), Dungu (Haut-Uélé), Goma (province du Nord-Kivu), Kindu (province de Maniema), Mahagi (district de l'Ituri, province Orientale), Uvira (province du Sud-Kivu)	6 semaines	Entebbe
Bandundu (province de Bandundu), Gemena (province de l'Équateur), Kalemie (Nord-Katanga), Kamina (province de Katanga), Kananga (province du Kasäï occidental), Kinshasa (province de Kinshasa), Kisangani (province Orientale), Libenge (province de l'Équateur), Matadi (province du Bas-Congo), Mbandaka (province de l'Équateur), Mbuji-Mayi (province du Kasäï oriental)	8 semaines	Entebbe

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
Lubumbashi	12 semaines	Entebbe
<b>République populaire démocratique de Corée</b>		
Pyongyang	8 semaines	Beijing
<b>République-Unie de Tanzanie</b>		
Kigoma	12 semaines	Entebbe
<b>Serbie</b>		
Province du Kosovo	8 semaines	Ljubljana
<b>Sierra Leone</b>		
Tout le pays sauf Freetown	12 semaines	Accra
<b>Somalie</b>		
Tout le pays	4 semaines	Nairobi
<b>Soudan</b>		
Abyei, Al-Fasher (Darfour), El Da'ein (Darfour), El Geneima (Darfour), Forobaranga (Darfour occidental), Gereida (Darfour méridional), Garzilla (Darfour occidental), Kabkabiya (Darfour), Kass (Darfour), Khor Abeche (Darfour méridional), Kutum (Darfour), Masteri (Darfour occidental), Marla (Darfour méridional), Muglad (Kordofan méridional), Nyala (Darfour), Shangil Tobaya (Darfour septentrional), Sheiria (Darfour méridional), Um Kaddada (Darfour septentrional), Zalingei (Darfour), Zam Zam (Darfour septentrional)	6 semaines	Entebbe
Damazine, Kadugli, Khor Omer	8 semaines	Entebbe
Port-Soudan	12 semaines	Entebbe
<b>Soudan du Sud</b>		
Akon, Aweil, Bentiu, Bor, Kwacjok, Maban, Malakal, Pulmok, Rumbek, Tambura, Yei, Yirol (est)	6 semaines	Entebbe
Reste du pays	8 semaines	Entebbe
<b>Tchad</b>		
Tout le pays	8 semaines	Addis-Abeba
<b>Timor-Leste</b>		
Tout le pays sauf Dili	12 semaines	Darwin

---

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>
<b>Yémen</b>		
Aden, Harad, Saada, Sanaa	6 semaines	Larnaka

---

Mise à jour : 1<sup>er</sup> juillet 2012

<sup>a</sup> Concerne les lieux d'affectation où des membres du Secrétariat de l'ONU sont en poste. Les institutions spécialisées, fonds et programmes publient leurs propres listes.

<sup>b</sup> La durée de quatre semaines de congé applicable à Bagdad (Iraq) est une mesure transitoire, qui prendra fin le 31 décembre 2012.